

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 25 août 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Marianne ROBERT et Christophe SALLABERRY.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Attribution des fonds de concours « Accessibilité » et « Projet structurant » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil Communautaire n° OJ n° 19 du 28 septembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2020, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « Accessibilité » de 15 000 € pour la mise en accessibilité de la Maison pour Tous (projet global de rénovation et d'agrandissement) et un fonds de concours « Projet structurant » pour le réaménagement et l'extension de la salle multi-activités (Maison pour Tous), suite aux demandes formulées par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

- d'un fonds de concours « Accessibilité » de 15 000 € pour la mise en accessibilité de la Maison pour Tous (projet global de rénovation et d'agrandissement),
- d'un fonds de concours « Projet structurant » de 80 000 € pour le réaménagement et l'extension de la salle multi-activités (Maison pour Tous) ;

AUTORISE le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

Fait et délibéré à GUICHE, le 3 septembre 2020

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON